



L'an deux mille vingt et un et le quinze février à vingt heures trente le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le neuf février deux mille vingt et un, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Gilles VAVRILLE.

Laurence SCHANG est élue secrétaire de séance.

Présents : MM. VAVRILLE, BRIAND, ALBERT, CAUWET, CHENOT, PERRIN, WEBER et Mmes CHOLEY, BAILLEUL, CIURLEO, SCHANG et VIMBERT.

Absents : Mme BAUMANN qui a donné procuration à M. BRIAND, Mme MULLER STRECKER qui a donné procuration à Mme CHOLEY, M. LAURENT qui a donné procuration à M. CAUWET.

Ordre du jour :

- 1 (7.1) Compte administratif M14, exercice 2020 ;
- 2 (7.1) Compte administratif M49, exercice 2020 ;
- 3 (7.1) Comptes de gestion M14 et M49, exercice 2020 ;
- 4 (9.1) Adoption du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable (RPQS) 2019 ;
- 5 (7.2) Redevance d'assainissement.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (15 pour), décide que la réunion de ce jour se déroulera à huis clos.

1 (7.1) Compte administratif M14, exercice 2020 :

Monsieur le Maire, ne pouvant assister au vote de son compte administratif, se retire pour le vote. Le Conseil nomme M. Briand, Président de séance.

M. Briand présente le compte administratif M14.

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé à l'unanimité (14 pour) le compte administratif M14 de l'exercice 2020 affichant les résultats suivants :

- Section de fonctionnement : excédent de 164 343.33 €.
- Section d'investissement : excédent de 56 906.23 €.
- Reste à réaliser, section d'investissement : déficit de 6 200.00 €.

Décide de porter en report à nouveau en section de fonctionnement la somme de 164 343.33 €.

2 (7.1) Compte administratif M49, exercice 2020 :

Monsieur le Maire, ne pouvant assister au vote de son compte administratif, se retire pour le vote. Le Conseil nomme M. Briand, Présidente de séance.

M. Briand présente le compte administratif M49.

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé à l'unanimité (14 pour) le compte administratif M49 de l'exercice 2020 affichant les résultats suivants :

- Section d'exploitation : excédent de 33 320.16 €.
- Section d'investissement : excédent de 10 041.34 €.

Décide de porter en report à nouveau en section d'exploitation la somme de 33 320.16 €.



3 (7.1) Comptes de gestion M14 et M49, exercice 2020 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (15 pour), décide d'approuver les comptes de gestion, M14, exercice 2020 et M49, exercice 2020.

4 (9.1) Adoption du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable (RPQS) 2019 :

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport effectué par le Syndicat des Eaux de Verny doit être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur Conseil Municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (15 pour) :

- ✓ **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2019.
- ✓ **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération.

5 (7.2) Redevance d'assainissement :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (15 pour), décide de fixer à 1.20 € le montant de la redevance d'assainissement par mètre cube d'eau à compter du 1^{er} mars 2021.

Liste des délibérations du 15 février 2021 :

- 1 (7.1) Décisions budgétaires - Compte administratif M14, exercice 2020 ;
- 2 (7.1) Décisions budgétaires - Compte administratif M49, exercice 2020 ;
- 3 (7.1) Décisions budgétaires - Comptes de gestion M14 et M49, exercice 2020 ;
- 4 (9.1) Autres domaines de compétences des communes - Adoption du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable (RPQS) 2019 ;
- 5 (7.2) Fiscalité - Redevance d'assainissement.

*Fait et délibéré en séance,
Les Conseillers Municipaux*

ALBERT Jean

BAILLEUL Mylène

BAUMANN Audrey

BRIAND Jean-Claude

Absente



CAUWET Nicolas

CHENOT Alain

CHOLEY Audrey

CIURLEO Marie

LAURENT Vincent

MULLER STRECKER Sarah

PERRIN Julien

SCHANG Laurence

Absente

Absente

VAVRILLE Gilles

VIMBERT Eve

WEBER Frederic